



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ovins

Question écrite n° 1465

Texte de la question

A la suite des devaluations de la lire italienne et de la peseta espagnole, la situation des éleveurs ovins s'est encore dégradée. Cette situation nouvelle fait suite : 1/ à l'abandon de plus en plus insupportable de la préférence communautaire par certains pays de la CEE ; 2/ aux importations intempestives de viandes de Nouvelle-Zélande via la Grande-Bretagne ; 3/ aux problèmes liés à l'absence de l'autosuffisance de la CEE au niveau de sa production et de sa consommation (85 p. 100 pour la CEE, 40 p. 100 pour la France). M. Alain Marleix demande donc à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles mesures de compensation il compte prendre : 1/ face à la dévaluation de nos partenaires commerciaux ; 2/ face au non-respect du principe de la préférence communautaire ; 3/ pour améliorer l'autosuffisance française en matière ovine.

Texte de la réponse

Pour aider les éleveurs ovins confrontés à la concurrence de la production anglaise, le Gouvernement français a obtenu, cette année, l'accord de la Commission européenne et celui du conseil pour la mise en place d'une aide nationale exceptionnelle d'un montant global de 65 millions de francs. Par ailleurs, tous les moyens réglementaires existant dans l'organisation commune de marche ont été utilisés. Pour l'année 1993, la prime compensatrice ovine sera revalorisée de 20 p. 100 environ, tandis que son complément pour les zones défavorisées a été augmenté dans les mêmes proportions. Ces augmentations sont supérieures à l'amplitude de la baisse des prix à la production qui a été observée cette année. En ce qui concerne les importations d'origine néo-zélandaise, des interventions ont été effectuées à divers niveaux et avec insistance auprès de la Commission européenne pour obtenir le respect des accords d'auto-limitation et plus précisément pour la mise en place de procédures fiables de contrôle des quantités importées et des niveaux de prix à l'importation. Par ailleurs, il a été demandé que soit établi un planning afin d'éviter une concentration des arrivages sur la période de Pâques. L'amélioration du bilan d'approvisionnement en viande ovine est effectivement un des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics. C'est dans cette perspective que le quota national des primes a été fixé par référence à l'année 1989, qui correspondait à un effectif prime supérieur de plus de 250 000 brebis au niveau actuel.

Données clés

Auteur : [M. Marleix Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1465

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1466

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 613